

Progressivité, sécurité des agents et dialogue social

Progressivité : la reprise d'activité sera nécessairement progressive, eu égard aux contraintes d'organisation du travail et eu égard à un absentéisme élevé. Cependant nous remarquons que l'activité en présentiel se développe très vite et pose déjà des problèmes organisationnels(DEE). Le télétravail est privilégié pour tenir compte de déplacements en transports en commun et aussi tenir compte du desserrement nécessaire des espaces de travail.

Sécurité : l'activité en présentiel peut être reprise si l'activité dans le cadre de la continuité du service public, si les conditions de sécurité sont réunies.

Cependant, permettez nous de nous interroger sur le dernier point : le dialogue social : ce dernier point, pourtant essentiel, ne nous apparaît pas syndicalement le plus consensuel. Vous dites de faire preuve de concertation

- Sur les fiches sanitaires discutées en CHSCT du 28 avril mais pas du tout modifiées, suite aux remarques des OS. Mis à part nos remarques sur la ponctuation, l'orthographe et la syntaxe

Rien sur les vestiaires

Rien sur la procédure de lavage et rinçage dont le bandeau à usage unique

Aucune précision sur le nombre de participants lors de réunion en présentiel

Rien sur les sur blouses

Rien sur les visières en plexiglas

Rien sur la manipulation des documents.....

A quoi sert le CHSCT? À juste corriger une dictée?

- Idem sur le document du manager

Car ce n'est pas nous les experts. Pourquoi vous nous demandez alors nos retours?

Vous limitez le dialogue social à la présentation de documents lors de visio conférence. Et le 11 mai vous souhaitez nous encourager à ne pas aller sur le terrain sauf si encadrement. Nos activités syndicales ne sont pas réalisables en télétravail et nous refuserons de travailler en mode dégradé.

Ce qui est nous importe est la situation des agents. Et nous ne vous laisserons pas imposer votre conception du dialogue social en mode dégradé, sous prétexte du covid 19.